

AGENTS

Contact : SUD / Solidaires CG 92
Hôtel du département, bureau 945
2-16 bd Soufflot, 92015 Nanterre cedex
06 82 29 35 17, 06 78 24 52 37 et 06 85 33 96 90
edcusud92@free.fr

Numéro 2 : 18 Septembre 2012

Union
Syndicale
Solidaires

Le bulletin SUD / Solidaires des Agents Techniques des collèges des Hauts-de-Seine.



**BAS SALAIRES,
FLEXIBILITE,
PRESSIONS,
CHARGE DE TRAVAIL,
Y'EN A ASSEZ !**

C'EST LA CRISE ? NOTRE RÉPONSE : UN SYNDICALISME DE LUTTE ET D'EMANCIPATION !

La crise se trouve instrumentalisée pour imposer la destruction des services publics, le gel des salaires, la casse de la protection sociale (retraites, sécu etc.) . Dans le même temps, la richesse produite par le travail est détournée vers les rentiers et les actionnaires. Des plans d'austérité chaque fois plus sévères sont imposés aux travailleurs. Les inégalités se développent partout dans le monde. L'injustice sociale envers les classes populaires s'accroît, la sauvegarde des intérêts des classes dominantes continue. Pour stopper cette spirale, il est indispensable de lutter pour imposer d'autres politiques sociales. Contre la concurrence, l'exploitation, la hiérarchie, organisons nous collectivement pour une société égalitaire, de justice et de liberté.

CONGES BONIFIES : FAISONS RESPECTER NOS DROITS !

Les congés bonifiés sont accordés tous les trois ans après trois ans de service ininterrompus et vont jusqu'à 65 jours consécutifs. De nombreux agents sont victimes de pressions pour qu'ils ne les prennent pas ou en prennent moins. C'est inacceptable ! N'hésitez pas à contacter le syndicat pour faire respecter nos droits qui sont des mesures de justice !

NON A LA FLEXIBILITE ! IL FAUT REFUSER LES RELIQUATS D'HEURES !

Des chefs d'établissement font des emplois du temps où ils prévoient un reliquat d'heures où les agents devraient venir plus des heures prévues dans leur emploi du temps hebdomadaires. Ils n'ont pas le droit de le faire !

Le Conseil Général du 92 écrit dans un document sur le temps de travail : « Le temps de travail des ATTEE s'inscrit dans un cadre annuel : l'intégralité du temps de travail des agents est planifié dès le début de l'année scolaire. L'emploi du temps des agents, quelles que soient leurs fonctions, ne peut en aucun cas prévoir un reliquat d'heures disponibles à raison des besoins imprévisibles du service pouvant intervenir pendant l'année scolaire. De manière ponctuelle et exceptionnelle, en raison des nécessités de service, l'Agent peut être amené à la demande du chef d'établissement à effectuer des heures supplémentaires. **Les heures supplémentaires ainsi effectuées font l'objet d'une récupération du temps.** »

Si la hiérarchie veut vous imposer ce type de fonctionnement, il faut le refuser et contacter le syndicat !

PRIVATISATION DES CANTINES : ON BOUFFE SUR NOTRE DOS

Le Conseil Général des Hauts-de-Seine a fait le choix de la privatisation à outrance pour la restauration scolaire. Tout se fait par liaisons froides. Il y a deux cuisines centrales : à Boulogne et à Rueil. 40% est du domaine des prestataires privés. Que reste-t-il des compétences des agents ? D'après une interview d'une dirigeante du Conseil Général les ATTEE devront plus laver les chiottes !



LE BULLETIN C'EST VOUS : DITES-NOUS CE QUE VOUS PENSEZ !

SUD CG 92 a décidé de mettre en place un bulletin qui sortira régulièrement. C'est le vôtre. Dites nous ce que vous en pensez. Envoyez-nous des informations sur vos conditions de travail, vos problèmes, vos joies de manière à ce que cette feuille serve de liaison entre les agents des collègues pour être tous ensemble Unis et Solidaires ! Vous pouvez nous laisser un message sur le **06 82 29 35 17, 06 78 24 52 37 et 06 85 33 96 90** ou nous envoyer un mail educsud92@free.fr

STAGE ORGANISE PAR SUD / SOLIDAIRES CG 92 ET SUD EDUCATION

le mardi 4 décembre 2012 de 9h00 à 16 h 30
 au local parisien de SUD Education : 30 bis rue des Boulets à Paris
 pour les Agents Techniques des Etablissements d'Enseignement des Hauts-de-Seine.

Thème : Droits et revendication des Agents Techniques des Etablissements d'Enseignement des Hauts-de-Seine.

Soyons nombreux-euses !

Pour s'inscrire il faut adresser au gestionnaire, une demande écrite selon le modèle ci-dessous **au moins un mois** avant la date du stage (en cas de problème, prévenir les syndicats).

Modèle à remplir, découper et à donner au gestionnaire pour les personnels dépendant d'une Collectivité Territoriale

NOM : Prénom : Paris, le 2012
 Fonction : Etablissement :

M. le Président du Conseil Général/ Conseil Régional s/c du chef d'établissement

En application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du Décret n° 85-552 du 22 mai 1985 relatif aux congés de formation syndicale dans la fonction publique des collectivités territoriales, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'1 ou 2 jour(s), en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera le mardi 4 décembre 2012 de 9H à 16H30 à Paris, sous l'égide de l'institut national de formation et d'application (INFA), Culture et liberté, 5 rue Saint Vincent de Paul, 75010 Paris.

Signature

BULLETIN D'ADHESION POUR LES ATTEE DU CG 92

Nom : Prénom :
 Adresse personnelle :
 Code postal : Commune :
 Tél : E-mail :

Etablissement :
 J'autorise SUD Education 92 à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78 (informatique et liberté). Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions d'accès en m'adressant à SUD-Education 92.

Date : Signature :

COTISATION ANNUELLE (année scolaire pour les ATTEE) : 31 euros pour un agent titulaire, 13 euros pour les non-titulaires.

Merci de renvoyer votre bulletin d'adhésion accompagné de vos chèques à l'ordre de SUD Education 92 (vous pouvez payer en plusieurs fois en précisant la date d'encaissement du chèque) à : Sud Education 92, 30 bis rue des boulets 75011 Paris.

Contactez-nous : Sud CG 92 : 01 47 29 31 36 ou Sud Education 92 : 01 43 70 56 87